

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Dheygers, Maire.

Présents : Mme le Maire, MM. Cazy, Duprez, Varlet, Vaucelle, Mme Civiéro, MM. Hennebois, Laidain, Bahri, Huguet, Haudiquet, Planque, Mme Thery, M. Dufour, Mme D'Hondt, MM. Sellier, Rayer, Mmes Blondel, Dossu, Henry, Legros, Majorel, M. Maës, Mme Kumm, M. Depta, Mmes Tricot, Bauchart.

Elus absents mais représentés :

Mme Henry avec pouvoir à Mme Tricot

Elus absents sans excuses : Mme Folly

Secrétaire de séance : Melle Legros.

Madame le Maire ouvre la séance publique et donne la parole à la secrétaire pour faire l'appel des élus présents ou représentés.

Le quorum étant constaté, les points inscrits à l'ordre du jour peuvent être évoqués d'autant que le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2014 n'appelle pas d'observations.

QUESTION 1 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

6 – CINEMA

Section Investissement :

Dépenses : néant

Recettes : néant

Section Fonctionnement :

Dépenses 9 370,00 €

Recettes : 9 370,00 €

8 – MAISMONT

Section Investissement :

Dépenses : 594 748,01 €

Recettes : 594 748,01 €

Section Fonctionnement :

Dépenses - 1 353 611,99 €

Recettes : - 1 353 611,99 €

10 – VILLE

Section Investissement :

Dépenses : 137 620,00 €

Recettes : 559 831,56 €

Section Fonctionnement :

Dépenses 705 000,00 €

Recettes : 705 000,00 €

12 – PARC D'ACTIVITES

Section Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Section Fonctionnement :

Dépenses 2 791,00 €

Recettes : 2 791,00 €

14 – PEPINIERE

Section Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Section Fonctionnement :

Dépenses 1 800,00 €

Recettes : 1 800,00 €

Adopté avec 22 POUR et 6 ABSTENTIONS

QUESTION 2 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS.

Afin d'améliorer la qualité comptable de la gestion communale, la Direction Régionale des Finances Publiques propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions des budgets principal et annexes :

- Immobilisations incorporelles :	
Logiciels	2 ans
- Immobilisations corporelles :	
Voitures	10 ans
Camions et véhicules industriels	5 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	15 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 3 : MISE A DISPOSITION DE GAZELEC DES BIENS IMMOBILIERS DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS 2013 D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.

Il est proposé de mettre à disposition de Gazelec des biens immobiliers des services eau et Assainissement et de conserver les excédents d'investissement et de fonctionnement de ces deux budgets dans le budget principal (document ci-dessous)

Affectation résultats 2013 pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT

		Invest.	Fonct.	Résultats
Résultats CA 2013	ASSAINISSEMENT	334 165,24	82 776,89	416 942,13
Résultats CA 2013	EAU	37 625,32	534 716,73	572 342,05
Total à reverser sur Budget VILLE		371 790,56	617 493,62	989 284,18

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 4 : APPROBATION DE NOUVEAUX CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE GAZ.

L'évolution de la nouvelle réglementation en matière de fourniture de gaz oblige à renégocier les contrats de fourniture de gaz supérieurs à 200 000 Kwh CAR (Consommations Annuelles de Référence) avec Gazelec avec effet au 1er janvier 2015.

Dans cette perspective, les services de Gazelec ont étudié les différents points de livraison des divers édifices communaux.

Après analyse des sites répertoriés, un gain de l'ordre de 8% à pratiquement 15% est possible.

Compte tenu du résultat escompté à partir de l'exercice 2015, il est suggéré de signer les nouveaux contrats aux conditions énoncées.

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 5 : CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES SITUEES ALLEE DES SOUPIRS AU PROFIT DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE.

Pour permettre un meilleur accès au lycée agricole, le conseil Régional de Picardie souhaite acheter deux parcelles appartenant à la commune situées allée des Soupirs, à savoir :

1 298 m² cadastrés AB n° 0083.
248 m² non cadastrés.

Il est proposé de céder ces deux emprises sur la base de 7 700 €.

Le service des évaluations domaniales, par lettre en date du 6 Août 2014, a émis un avis favorable sur ces conditions.

L'avis favorable du conseil municipal est désormais sollicité pour concrétiser le projet.

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 6 : CONVENTION DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE SAINTE-RADEGONDE » DANS LE DOMAINE COMMUNAL.

La Société « AZ Conseil » de Dijon va réaliser un lotissement de 24 parcelles à bâtir « les jardins de Sainte-Radegonde » entre la rue des Tourelles et la rue Mozart.

Pour concrétiser ce projet, le lotisseur va créer, à sa charge, des voies et espaces communs avec les réseaux qui seront transférés dans le Domaine Public Communal après finition et réception.

Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis favorable pour la signature de convention de transfert s'y rapportant.

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 7: REVISION DES TARIFS AVEC EFFET AU 1ER JANVIER 2015 (consultable en Mairie)

Adopté avec POUR 22 et CONTRE 6

QUESTION 8: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015

AUTRES SUBVENTIONS					
NATURE	F/SF/R	LIBELLE	2014	2015	
Enseignement	65748	21240	Primaire Coop Scolaire Béranger	650	650
	65748	21240	Primaire Coop Scolaire La Chapelette	650	650
	65748	21240	Primaire Coop Scolaire Mont Saint Quentin	650	650
	65748	21180	Maternelle Coop Scolaire Béranger	650	650
	65748	21180	Maternelle Coop Scolaire La Chapelette	650	650
	65748	21180	Maternelle Coop Scolaire Mont Saint Quentin	650	650
	65748	02201	Foyer socio éducatif du Collège	1000	1000
	65748	02201	Maison des Lycéens	1000	1000
TOTAL			5 900	5 900	

SUBVENTIONS DIVERSES					
NATURE	F/SF/R	LIBELLE	2014	2015	
	65748	00241	ACPG/CATM	0	120
	65748	00241	Croix de Guerre (ANCGVM)	120	120
	65748	00241	FNACA (comité local de Péronne)	300	300
	65748	00241	Médailleurs Militaires - 174e section	100	100
	65748	00241	Le Souvenir Français	150	150
	65748	00241	UNC/AFN (Union Nationale Combattants)	120	120
	65748	00241	Amicale des portes drapeaux de Péronne	300	300
TOTAL			1090	1210	
Associations dominante sociale	65748	00241	ADAPEI Les Papillons Blancs	500	500
	65748	00241	Alicéa	150	150
	65748	00241	Croix Rouge Française	1000	1 000
	65748	00241	Amicale des Donneurs de Sang	450	450
	65748	00241	Horticulture et Jardins Ouvriers	720	720
	65748	00241	Les Restaurants du Cœur	1000	1 000
	65748	02091	AEC	9 000	9 000
	65748	00241	Vie Libre	100	100
	65748	00241	Somme Initiative	1 000	1 000
	65748	00241	Association Création et Loisirs	600	600
TOTAL			14520	14520	
Associations à dominante culturelle	65748	3001000	Comité des Fêtes Monaco La Chapelette	500	500
	65748	3001000	Office des fêtes de la Ville de Péronne	0	2 000
	65748	3001000	Péronne Bienvenue	300	300
	65748	3001000	Chorale "La Vermandoise"	585	585
	65748	3001000	Société des Peintres et Amateurs d'Art	900	900
	65748	3001000	Harmonie Municipale	2 600	2 600
	65748	3001000	Si on chantait	600	600
	65748	3001000	Office Culturel Chorégraphique	2 000	2 000
	65748	3001000	Péronne instantané	200	200
	65748	3001000	Photo Caméra Club	490	490
	65748	3001000	Le Rideau d'Arlequin	1 740	1 740
	65748	3001000	Les amis des orgues Péronne Moislains Epehy	200	200
	65748	3001000	FRAPES	2 680	2 680
	TOTAL			12795	14795
à dominante jeunesse économique	65748	00241	Scouts et guides de France	700	700
TOTAL			700	700	
	65748	0241	Fonds de réserve	16 000	11 000
TOTAL subventions aux associations			45 105	42 225	

* sous réserve d'envoi du compte d'exploitation

** en attente du positionnement du CRP sur ce dossier

*** en attente du compte d'exploitation car fonds de réserve importants

SUBVENTIONS SPORTS

NATURE	F/SF/R	LIBELLE	2014	2015
SUBVENTIONS SPORTS - 65748/4001				
65748	4001	AAEP Haltérophilie	5 045	4 030
65748	4001	AAEP Natation	2 907	3 200
65748	4001	AS Collège Béranger	800	500
65748	4001	CAFC Football	26 680	26 000
65748	4001	CAP Basket	4 000	4 600
65748	4001	Péronne Athlétisme Club	1 500	1 500
65748	4001	Ecureuils de Péronne	6 000	6 300
65748	4001	Péronne Gym	6 509	5 873
65748	4001	Judo	2 500	2 500
65748	4001	Karaté Wado	2 169	1 870
65748	4001	AS Lycée Mendés France	300	300
65748	4001	Longue Paume	3 100	3 100
65748	4001	Para Club	2 800	2 800
65748	4001	Péronne Sport Loisrs	2 000	1 500
65748	4001	Plongée	1 100	500
65748	4001	Randonneurs Péronnais	2 200	2 200
65748	4001	hand-ball	0	1 500
65748	4001	Marcheur Péronnais	0	700
65748	4001	Tennis Club	2 453	2 940
65748	4001	Tennis de Table	1 000	1 000
65748	4001	Tous en forme	800	500
65748	4001	USEP Chapelette	300	200
65748	4001	Vélo Club Santerre Vermandois	2 500	1 900
65748	4001	Joyeux Volleyeurs	1 600	1 600
65748	4001	Pêcheurs Péronnais	1 900	1 900
Sous total fonction 4001			80 163	79 013
65748	4002	Poste AAEEP Haltérophilie	1 455	1 470
65748	4002	Poste AAEEP Natation	2 493	2 100
65748	4002	Poste Gymnastique	3 491	3 527
65748	4002	Poste Tennis Club	1 247	1 260
65748	4002	Poste Ecureuils de Péronne	0	0
65748	4002	Poste Karaté	831	630
Sous total fonction 4002			9 517	8 987
65748	4003	Fonds de réserve	5 320	7 000
Sous total fonction 4003			5 320	7 000
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS SPORTS			95 000	95 000

* pas de dossier déposé

En l'absence des élus intéressés par la gestion des associations, à savoir : Mme Bauchart, M. Planque, Mme Civiéro, Mme D'hondt – VOTE : ADOPTE à l'unanimité, à savoir 24 POUR (28-4)

QUESTION 9: PARTICIPATION DE FINANCEMENT D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE POUR UNE CLASSE 1^{ère} LOGISTIQUE AU SEIN DU LYCEE PIERRE MENDES FRANCE

La Ville est sollicitée par la classe de 1^{ère} logistique du Lycée Pierre Mendès France pour participer au financement d'un voyage dans le centre de la France dans le but de découvrir différents métiers de logistique dont le coût s'élève à 4 976 €.

Il est donc proposé de prendre en charge, à hauteur de 100,00 € une partie du coût du voyage, et de régler cette participation au Lycée Pierre Mendès France.

Adopté à l'UNANIMITE

QUESTION 10: ACQUISITION D'UNE LICENCE IV DE BOISSONS - ACTUALISATION DES CONDITIONS DE CESSIION.

Par délibération en date du 17/09/2014, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'une licence IV de boissons au prix de 2 500 € pour faciliter l'organisation des différents spectacles organisés par la commune.

Après analyse de l'origine de la propriété du titre, il ressort que la valeur de la licence est fixée à 4 300 €.

Le conseil municipal est donc invité à modifier sa décision et à approuver les nouvelles conditions fixées par le propriétaire de la licence, à savoir 4 300 €

Adopté avec POUR 22 et CONTRE 6

QUESTION 11 : GESTION DE LA ZAC DE MAISMONT - APPEL A CANDIDATURES POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Par une délibération en date du 30 octobre 2002, le Conseil Municipal de Péronne a décidé de créer la ZAC de Maismont, à vocation d'habitat et d'équipements.

La conception de la zone telle qu'elle avait été définie initialement ne convenait pas à une bonne intégration dans le tissu urbain et ne tenait pas compte des nouvelles mesures en matière environnementale. Il a donc été décidé de modifier le dossier de création de ZAC par délibération en date du 24 novembre 2009.

Par délibération en date du 29 juin 2012, un nouveau dossier de création a donc été adopté.

Le dossier de réalisation a, à son tour, été adopté par délibération en date du 1er octobre 2013.

La ZAC Maismont a pour objet le développement urbain cohérent du nord-ouest de la Commune de Péronne.

Le programme prévisionnel des constructions prévoit d'ouvrir à l'urbanisation environ 95 parcelles :

- 70 parcelles d'habitat individuel diffus (lots libres) ;
- 25 parcelles pour l'habitat individuel groupé ;
- Un équipement pour personnes âgées de type béguinage (réserve de 14 000 m² pouvant accueillir une centaine de petits logements) ;
- 100 logements sous forme de collectifs (R+2+Combles) ;
- Une réserve foncière pour un équipement de quartier (5 000 m²)
- Une place, point central et lieu de vie du quartier (1 400 m²)

La Commune ne disposant pas des moyens humains, techniques et financiers pour réaliser, en régie cette opération d'aménagement, souhaite en confier la réalisation à un aménageur, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Le concessionnaire assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements, et veillera à la réalisation des études. Il procédera également à la commercialisation des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de concession.

Le concessionnaire assumera une part significative du risque économique de l'opération.

Adopté avec POUR 22 et CONTRE 6

QUESTION 12 : GESTION DE LA ZAC DE MAISMONT – APPEL A CANDIDATURES POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT.

Le choix du concessionnaire nécessite la mise en œuvre préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence de concessionnaires conformément aux dispositions édictées au code de l'urbanisme (R.300-4 à R 300-11).

Afin d'assurer la désignation du concessionnaire, il est nécessaire de désigner à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne une commission municipale spécifique constituée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Le CONSEIL MUNICIPAL désigne à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne les élus suivants :

Titulaires (5)

Philippe VARLET

Houssni BAHRI

Jean-Claude VAUCELLE

Thérèse DHEYGERS

Mathieu HUGUET

Suppléants (4)

Olivier HENNEBOIS

Mickaël DUPREZ

Roger PLANQUE

Anne-Marie HARLE

1 suppléant n'a pas été désigné

QUESTION 13 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION TOURISTIQUE ET AU 1er COLLEGE DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME HAUTE-SOMME (EPIC)

Monsieur Mickaël Duprez a été désigné, lors du Conseil Municipal du 23 avril 2014, membre titulaire au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique et au 1er collège du comité de direction de l'office de tourisme Haute-Somme (EPIC)

Cependant, Monsieur Mickaël Duprez a été nommé, ensuite, titulaire à la Communauté de Communes de la Haute Somme.

Il est proposé de remplacer Monsieur Mickaël Duprez, membre titulaire, au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique et au 1er collège du comité de direction de l'office de tourisme Haute-Somme (EPIC) par :

- Monsieur Jean-Luc Rayer, Conseiller Municipal, 19, impasse des Etangs, 80200 Péronne
De même Monsieur Jean-Luc Rayer, membre suppléant au Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement et de Promotion Touristique et au 1er collège du comité de direction de l'office de tourisme Haute-Somme (EPIC) sera remplacé par :

- Madame Anne-Marie Harlé, 16 bis rue du Quinconce, 80200 Péronne.

Adopté avec POUR 22 et CONTRE 6

QUESTION 14 : DESIGNATION DES ELUS POUR LE COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

L'Office Municipal des Sports est composé d'un Comité Directeur de 22 membres dont 4 membres du Conseil Municipal, désignés par leurs pairs, pendant la durée du mandat (commission sportive).

Il est proposé de désigner 4 représentants de la commission sportive municipale, à savoir :

Madame Carmen Civiéro

Monsieur Daniel Dufour

Monsieur Houssni Bahri

Monsieur Mickaël Duprez

Adopté avec POUR 22 et CONTRE 6

QUESTION 15 : CESSION DE 2 744 m² POUR LA CREATION DU « 6e CONTINENT » ET CONVENTION D'ENTRETIEN DE CE PATRIMOINE.

Le Conseil Général de la Somme vient de réaliser « le jardin du 6ème Continent » en périphérie de l'Historial de la Grande Guerre mais sur une propriété communale située dans le parc de l'étang du CAM.

Il est proposé de transférer l'emprise foncière de cette œuvre d'une superficie de 2 744 m² au Conseil Général à l'euro symbolique. Cette cession suppose également l'obligation d'entretien du patrimoine communal cédé au Conseil Général à compter de la signature des pièces administratives.

Le CONSEIL MUNICIPAL est appelé à donner son avis sur le projet et autoriser la signature des différents documents ainsi que l'acte authentique en la forme administrative.

Adopté à l'unanimité

QUESTION 16: RECONDUCTION DU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SAUR POUR LA LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX, RUE GEORGES CLEMENCEAU

Par délibération en date du 23 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la location de l'ex-service technique de la ville, rue Georges Clémenceau au profit de la SAUR à compter du 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2014 pour un loyer de 2 392,00 € HT par trimestre.

Pour permettre le maintien des activités de la SAUR à partir de Péronne, il convient de reconduire le bail par périodes de six mois à compter du 1er janvier 2015 pour 2 450,00 € HT par trimestre.

Adopté à l'unanimité

QUESTION 17 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA VALLEE DES ANGUILLERES (SVA)

Lors du comité du 14 octobre 2014, la modification des statuts du Syndicat de la Vallée des Anguillères a été décidée à l'unanimité.

Celle-ci concerne :

1- La réécriture des compétences :

- Etude et animation.
- Les cours d'eau
- Les zones humides
- La lutte contre inondations
- Les loisirs

} **Compétences obligatoires**

} **Compétences optionnelles**

2- La modification des critères de calcul des contributions.

3- La création d'un nouvel article sur les prestations de service et le prêt de matériel.

Chaque Commune, membre du SVA, doit se prononcer sur la modification des statuts.

Adopté à l'unanimité

QUESTION 18 : REALISATION D'UN STATIONNEMENT « AUTOCARS » A PROXIMITE DE L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE – DEMANDES DE SUBVENTION.

Afin de faciliter l'accueil des touristes et des groupes devant visiter « L'Historial de la Grande Guerre » et éviter ainsi le stationnement des autocars le long de l'esplanade du château et de la rue de la République, il est proposé de réaliser plusieurs emplacements spécifiques à l'arrière de l'Espace Mac Orlan, à proximité de la rampe d'accès pour les « personnes à mobilité réduite » à l'Historial.

La mission de conception du projet a été confiée à l'agence « Astelle Architecture » de Péronne. Cinq à six emplacements d'autocars pourraient être créés.

Le financement de l'opération susceptible d'être retenue dans la programmation des travaux pour l'exercice 2015 serait assuré par une subvention exceptionnelle du Conseil Général de la Somme, d'un reversement du produit des amendes de Police, à hauteur de 30% du coût HT et par une participation de la Commune.

Dossier à réinscrire à un prochain Conseil Municipal du fait de l'absence d'une estimation précise du coût du programme et d'un scénario d'aménagement détaillé et d'une validation collective.

QUESTION 19 : RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'EGLISE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION MEMOIRE DE DOINGT-FLAMICOURT

L'association « Mémoire de Doingt-Flamicourt » a décidé de prendre en charge la restauration du vitrail de J. Gruber de 0,63 m², situé à la première fenêtre de la nef droite de l'église Saint-Jean-Baptiste pour un coût de 902,27 €.

La Commune sera considérée comme le maître d'ouvrage de travaux mais se fera rembourser par l'association.

L'avis favorable du Conseil Municipal est sollicité...

Adopté à l'unanimité

QUESTION 20 : PARTICIPATION DU COMITE REGIONAL DU TOURISME POUR LE CONCOURS DES VILLES FLEURIES.

Le Comité Régional du Tourisme nous a fait parvenir un chèque de 255,00 € pour le fleurissement de la ville, année 2014.

Il est proposé d'encaisser ce chèque.

Adopté à l'unanimité

LECTURE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2014

DECISION N° 32/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER la convention de prêt des deux radars pédagogiques pour les opérations de sécurité routières avec les services de l'Etat pour la période du 19 septembre 2014 après-midi au lundi 6 octobre 2014 au matin.

DECISION N° 33/2014 : DE DESIGNER Maître Camus, avocat pour représenter les intérêts de la commune à l'encontre de l'association quartiers en fêtes et **DE SOLLICITER** la compagnie d'assurances JURIDICA, pour le remboursement des honoraires d'intervention de Maître CAMUS et la prise en charge des frais de consignation et autres frais de justice.

DECISION N° 34/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER la convention de prêt de 1 jeu de 2 feux tricolores avec le Conseil Général pour sécuriser le rue Béranger pendant la période de la foire Saint Michel.

DECISION N° 35/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant du marché avec la société API pour la restauration scolaire modifiant les tarifs pour les prestations hors marché à compter du 1^{er} septembre 2014 soit :

DECISION N° 36/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER

- une convention avec l'association ZYRIAB de Amiens pour l'intervention de Mademoiselle Houria Bouazni pour des cours de danse orientale les samedis du 13 septembre au 20 décembre de 14 heures à 16 heures pour un montant de 70,00 € net pour chaque intervention à l'association.
- une convention avec l'association Compagnie EST OUEST pour l'intervention de Madame Marie Zopissa pour des cours de danse traditionnelle africaine et Zumba du 10 septembre au 16 décembre 2014, à raison de trois heures par prestation le mercredi hors vacances scolaires de 19 h 00 à 22 h 00, à l'Espace Dupond pour un montant de 180,00 € net pour chaque intervention.

DECISION N° 37/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER le contrat avec la société CEGID PUBLIC de Loudun pour paramétrer le logiciel de gestion des Ressources Humaines afin de transférer nos données sociales aux différents organismes, pour un montant de 960,00 TTC pour l'année 2014.

DECISION N° 38/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER l'avenant au contrat de financement dénommé « contrat souple » (réf : PA2199) signé le 25 juillet 2001 d'un montant de 457 347,05 € avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie afin de modifier certaines clauses contractuelles établies par CRCA suite au renforcement des critères d'éligibilité des prêts aux collectivités publiques par la Banque de France», à savoir les stipulations relatives :

- A la notification de remboursement
- A la période de remboursement

Ces avenants n'auront aucune incidence sur les conditions de marges, d'index et d'échéancier de remboursement.

DECISION N° 39/2014 : D'APPROUVER une convention de location d'emplacement entre la société Bybox et la ville de Péronne pour installation d'une colonne de 4 casiers à clé en acier de types consignés à la Pépinière d'Entreprises, pour un montant annuel de 1 500 € HT.

DECISION N° 40/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER des contrats de prestations avec le Bureau Véritas afin d'intervenir périodiquement aux vérifications des bâtiments communaux pour :

- | | |
|---|----------------|
| - Portes/Levage/Ascenseurs | 2 010,00 € HT |
| - Electricité/Moyens de Secours, Gaz, Chauffage, Cuisson. | 11 965,00 € HT |

DECISION N° 41/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER des contrats de prestations avec le Bureau Véritas afin de vérifier périodiquement les installations et équipements techniques de la pépinière d'entreprises, pour un montant de 700,00 € HT.

DECISION N° 42/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER des contrats de prestations avec le Bureau Véritas afin de vérifier périodiquement les installations et équipements techniques du Cinéma, Le Picardy, pour un montant de 600,00 € HT

DECISION N° 43/2014 : D'APPROUVER et de SIGNER des contrats de prestations avec le Bureau Véritas afin de vérifier périodiquement les installations et équipements techniques du camping, pour un montant de 130,00 € HT

DECISION N° 44/2014 : D'APPROUVER la formation d'un agent du service technique à la soudure oxyacétylénique acier pendant 3 jours organisée par AFPI Aisne –Espace formation AFIDA situé à Saint-Quentin, un montant de 1 460 € HT correspondant aux frais pédagogiques de la formation réalisée et les frais de certifications.

DECISION N° 45/2014 : D'APPROUVER un avenant n° 1 au marché initial prolongeant le marché conclu avec la société SG2 A L' HACIENDA située à RILLIEUX LA PAPE d'une durée supplémentaire de un an à compter du 23 novembre 2014 jusqu'au 23 novembre 2015.

DECISION N° 46/2014 : D'ACCEPTER

- les remboursements de deux barrières de sécurité endommagées rue Saint Fursy par notre assureur GAN, d'un montant global de 504,82 €
- le remboursement d'un candélabre accidenté place du Jeu de Paume, par notre assureur GAN d'un montant global de 2 238,52 €
- le remboursement de dégradations de fleurs par des particuliers sous forme de deux chèques de 100 €.

DECISION N° 47/2014 : D'APPOUVER ET DE SIGNER les conventions entre la Ville de Péronne et le Cabinet CTR, situé à Saint Cloud pour l'ajustement de nos déclarations fiscales en matière de foncier et de vérifier nos déclarations de TVA et de récupération du fonds de compensation de TVA.**et DE REGLER** les honoraires de CTR selon le mode de facturation suivant : 35 % sur les régularisations profitables à la ville de Péronne réellement versées au Trésor Public pour le compte de la ville.